

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

**DEL-2024-271**

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

**Etaient présents :**

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.  
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,  
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :** 28  
**Présents :** 12  
**Représentés par mandat :** 2

---

**Objet : COMMUNE DE PERS-JUSSY - CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LE SECTEUR 1 - LE CRETET**

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA.**

La commune de PERS-JUSSY a engagé une opération désignée Le Cretet - secteur 1, entraînant la réalisation de travaux sur les réseaux secs par le SYANE.

Cette opération, engagée au titre du programme 2019 pour un montant total estimé de 173.786 € TTC, avec une participation de la commune s'élevant à 113.286 € et 5.214 € de contribution aux frais de fonctionnement.

La commune a choisi de financer sa contribution par annuités. Ce prêt souscrit par le SYANE d'un montant de 90.629 € donne lieu à des intérêts d'un montant de 21.601,42 € sur l'ensemble de sa durée.

En raison d'une erreur administrative, les appels de fonds n'ont pas été déclenchés à partir de 2019.

Au stade du décompte définitif, le montant des travaux a été ajusté à 157.400,08 € TTC, avec une participation communale de 99.535,94 € et 4.722 € de contribution aux frais de fonctionnement. L'ensemble forme une dette totale de 121.688,36 € qui se décompose comme suit :

• Remboursement du prêt non appelé, sur la base du plan de financement initial	90.629,00 €
• Intérêts dus sur le prêt non appelé	21.601,42 €
• Solde de l'opération après décompte définitif	8.906,94 €
• Contribution aux frais de fonctionnement restant dus	551,00 €

Les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités de règlement de ladite dette.

Le remboursement de la dette s'établit selon l'échéancier suivant :

Echéancier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Participation travaux - capital (Investissement)		6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50
Solde participation travaux (Investissement)	8.906,94						
Contribution au fonctionnement	551,00						
Intérêts prêt (Fonctionnement)		1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96

Echéancier	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Participation travaux - capital (Investissement)	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50	6.473,50
Solde participation travaux (Investissement)								
Contribution au fonctionnement								
Intérêts prêt (Fonctionnement)	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96	1.542,96

Par cette convention, la commune s'engage à inscrire ladite dette dans son budget, et à régler chacune des annuités au plus tard le 31 décembre de chaque exercice courant de 2024 à 2038.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la présente convention financière avec la commune de PERS-JUSSY, jointe en annexe de la présente délibération,
2. à autoriser le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

